



**DÉCLARATION LIMINAIRE AU
COMITÉ EXCEPTIONNEL D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL
DU 7 MAI 2020**

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs,

Comme le disait Einstein, il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé les problèmes pour les résoudre.

Notre système de santé publique, présenté comme l'un des plus performants du monde, a connu depuis des années une longue phase de déclin au point de ne plus pouvoir faire face au COVID 19.

Ce n'est pas la gravité intrinsèque du COVID 19 qui explique notre échec à répondre efficacement à cette pandémie mais bien l'absence de préparation et de moyens (matériels de protection, lits de réanimation, tests virologiques, personnel soignant en nombre suffisant, etc.) qui caractérise notre système de santé.

Dans cette crise, M. Macron et son gouvernement disent tout et son contraire. Un jour, il faut lutter contre l'épidémie « quoi qu'il en coûte », le lendemain, appel à la reprise du travail sans être en mesure de garantir la sécurité sanitaire des salariés. Un jour il n'est pas utile de porter de masques pour les particuliers, le lendemain ils deviennent obligatoires dans les transports en commun. Un jour il faut aller voter, le lendemain il faut se calfeutrer chez soi pour se protéger. Un jour il faut mettre fin à toutes les activités «non indispensables», le lendemain il faut relancer le BTP en toute urgence. Un jour il faut fermer les écoles, le lendemain il faut les rouvrir en priorité. Un jour le président prend une posture martiale pour se présenter en chef de guerre, le lendemain il feint la compassion et la contrition pour flatter la population et tenter de faire oublier ses erreurs.

Et maintenant s'ajoute l'annonce d'un « déconfinement » alors que rien n'est manifestement prêt pour l'organiser dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire pour toute la population.

Nous nous réunissons ce jour, jeudi 7 mai 2020, pour examiner les propositions avancées par l'administration pour organiser le déconfinement à la préfecture de la Haute-Loire. Bien entendu, en tant que représentants du personnel soucieux des conditions de travail de nos collègues, alors que la reprise du travail sur site suscite de nombreuses inquiétudes légitimes et peut mettre la vie des agents, et concomitamment celles de leurs proches les plus chers, en danger, nous nous réjouissons de la tenue de celui-ci. Toutefois, nous constatons avec regret que les échanges que nous avons pu avoir lors des précédents CHSCT des 16 mars et 16 avril et en dialogue social le 29 avril ont vu naître des applications tout autres que celles présentées. Notre proposition pour la reprise : mise en place

de deux équipes, une travaillant de 7h à 13h et l'autre de 13 à 19 a été balayé d'un revers de main. Elle présentait pourtant les avantages suivants :

- plus de face à face dans les bureaux,
- plus de problèmes pour les repas puisque le RIA ne rouvrira pas ce lundi,
- amplitude plus grande pour l'accueil physique (BII notamment) et l'accueil téléphonique (beaucoup d'appels des maires),
- lavage des masques plus aisé car plus de temps,
- les agents et les usagers ne se croiseraient plus aux entrées-sorties,

malgré des écueils :

- les agents qui ont leurs horaires de travail calés sur ceux des enfants scolarisés (mais qu'en est-il),
- on ne génère pas de RTT ni de régulation (avantage pour l'administration) mais on ne travaille que 6h au lieu de 7.

Pourtant, le dialogue social est impératif. Indispensable. Il permet d'anticiper efficacement des difficultés dont l'ampleur est ensuite bien plus difficile à maîtriser.

Cependant, nous nous réunissons le 7 mai à 17h00 pour un déconfinement qui doit commencer le 11 mai. Autant dire que c'est, en terme de jours ouvrables, la veille pour le lendemain. Pire, la majorité des agents sont revenus depuis le 4 alors que le Premier Ministre l'a rappelé il y a moins d'une heure, nous amorcerons ce déconfinement dès lundi 11 mai en devant trouver le bon équilibre, d'ailleurs l'activité n' a-t-elle jamais cessé. Quel superbe concept de la démocratie.

Pendant ce confinement, la raison sociale n'a toujours pas atteint notre président de la République. En tant que chef de guerre, il a décrété un conflit contre le COVID et comme chair à pognon l'ensemble des salariés les plus invisibles, les plus pauvres, les plus victimes des politiques libérales : les caissières, les agents hospitaliers, les agents des EHPAD, les éboueurs, les routiers, les agriculteurs, les facteurs... Des salariés envoyés en première ligne, la fleur au fusil, en assurant que les protections demandées étaient totalement superflues. De jeunes orphelins rappellent désormais aux dirigeants le caractère biaisé et inexact de ces affirmations péremptoires. Hélas trop tard. Mais qui sera inquiet pour cela ?

Nous profitons de cette instance pour féliciter l'ensemble de ces personnes qui se sont mobilisées pour faire face au risque d'épidémie mais aussi les agents du ministère de l'Intérieur, qu'ils aient été mobilisés sur la gestion de crise, en télétravail et travail distant, en présentiel, qu'ils soient restés confinés, en garde d'enfants etc : toutes et tous sont à féliciter, car toutes et tous ont été acteurs dans la lutte contre le virus.

Le ministre des comptes publics a décidé que les fonctionnaires seraient divisés en deux catégories : ceux qui ont été sur le pont depuis le début et qui bénéficieront, peut-être, d'une prime pouvant aller jusqu'à 1 000 euros. La seconde catégorie est celle sans doute des fainéants, des inutiles, des improductifs, qui eux sont sanctionnés, manu-militari, en guise de remerciement de leur obéissance totale aux directives du gouvernement, de retraits de jours RTT et de congés.

C'est une manière très tactique de gérer ses troupes à la carotte et au bâton : on récompense ceux qui n'avaient pas le choix, de par leur fonction, par une prime dont le caractère est symbolique au regard des risques encourus et au regard de la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 10 ans, et on sanctionne tous les autres, qui ont répondu à un ordre présidentiel de contribuer au rétablissement de la Nation en se tenant en réserve, en se préparant à tout moment à suppléer n'importe quel collègue qui aurait été victime du COVID en service, parce que justement, la crise n'a pas été assez meurtrière pour qu'ils soient appelés et que ces collègues sont catalogués comme des improductifs, dans le mépris habituel des libéraux.

Heureusement, de nombreux chefs de services ont décidé de ne pas appliquer cette ordonnance indiquant que l'ensemble des agents étant « en réserve », et l'État n'ayant, bien heureusement, pas eu besoin de les mobiliser.

La CGT vous demande également, M. le Préfet, de ne pas appliquer cette ordonnance à la préfecture de la Haute-Loire.

Des agents sont donc revenus à la préfecture, ou en sous-préfecture, même pour une demi-journée, pour traiter une urgence, répondre à une mission de service public. Il n'y a pas eu de contestations de leur part, conscients que toutes les demandes exceptionnelles répondaient à des enjeux publics considérables. Donc, l'ensemble des agents était disponible, mais ceux qu'on n'a pas rappelés, se sont confinés, de manière exemplaire, afin de ne pas propager le virus et afin de ne pas amplifier la crise. Nous n'avons d'ailleurs pas eu communication du tableau statistique demandé relatif à la position administrative des agents. Vous nous avez assuré qu'il y aura une égalité de traitement mais comment sera-t-elle possible puisqu'elle ne l'a pas été dans les choix des positions administratives des agents, beaucoup ont subi, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs.

Toutes ces considérations demandent à faire un retour d'expérience sur l'ensemble des mesures prises de manière à affiner la réponse de l'État, si une crise de même ampleur devait frapper à nouveau le monde. Et quand bien même cela ne se renouvellera pas, et cela serait heureux, il est de premier devoir pour les gestionnaires de crise de préparer le monde, l'État, le département au pire pour que nous ayons de meilleurs réflexes.

C'est pourquoi la CGT vous fait part des demandes suivantes :

Concernant la sécurité sanitaire immédiate des agents :

- La communication de la version actualisée du PCA de la préfecture afin d'émettre nos propositions. Il ne peut nous être opposé que pour des raisons de sécurité de la préfecture, il ne doit pas « tomber entre de mauvaises mains ». Les mauvaises mains sont-elles les représentants du personnel, également fonctionnaires nous vous le rappelons ? Nous savons que d'autres préfectures l'ont communiqué. Ce plan devra faire l'objet d'un vote des représentants du personnel ;
- La dotation de tous les moyens de protection par l'employeur public pour tous les agents (masques, gants, gels hydroalcooliques, nettoyage fréquent des locaux, plan de circulation

dans les locaux, respect de la norme de 4m² d'espace de travail par agent, mise en place de parois Plexiglas pour les zones d'accueil du public et les bureaux en face à face, limitation du nombre d'usagers accueillis simultanément dans les espaces intérieurs réservés au public,...), prenant également en compte le trajet domicile-travail afin de garantir l'exercice de la mission publique dans les meilleures conditions ;

- La communication de l'ensemble du plan de déconfinement selon les deux scénarios auquel le département sera soumis : rouge ou vert ; ce plan devant intégrer les mesures et préconisations nécessaires à la lutte contre la propagation du virus (rappel des gestes barrière, circulation dans les locaux, utilisation des parties communes, utilisation des véhicules de service, etc.) ;
- Le rétroplanning des reprises de service, mission par mission, direction par direction, avec le rôle de chacune et chacun et notamment les mesures de prévention mises en œuvre à chaque étape, les postes télé-travaillés ;
- L'inventaire des moyens disponibles pour garantir la sécurité des agents sur leur poste de travail et dans les parties communes ;
- Un plan de prévention des risques sanitaires incluant les procédures de traitement des cas suspects et d'éventuelles mises en quarantaine ;
- L'élaboration d'un « protocole de mesures et préconisations de protection sanitaire de la préfecture » en lien avec la médecine de prévention ; ce dernier devra faire l'objet d'un vote par les organisations syndicales lors du CHSCT ;
- Un plan de prévention des risques psycho-sociaux en période de pandémie intégrant un volet sur les modalités de suivi de tous les agents (y compris ceux qui n'ont pas vocation à reprendre immédiatement leur poste) en période de reprise d'activité ;
- Une présentation détaillée des mesures de soutien matériel et social en faveur des agents avec une attention particulière sur : les personnes vulnérables et les agents victimes de violences conjugales et intrafamiliales ; les agents qui devront continuer à assurer la garde d'enfant-s ; les agents qui auront pour consigne de poursuivre le travail à distance ; les agents qui verront des proches disparaître ;
- la reconnaissance en maladie professionnelle ou accident de travail pour les agents malades du Covid 19 ;
- Le maintien des agents en ASA pour les parents d'enfants dont les écoles ne rouvriraient pas au mois de mai ; avec une souplesse pour les ouvertures temporaires ;
- Que chaque agent reçoive, d'ici la fin du mois de mai, un relevé de sa ou ses positions administratives durant la période de confinement ; cette position ne peut faire l'objet d'une appréciation qui peut être relativisée et entraînera des conséquences sur son évaluation, son avancement, sa carrière, sa mobilité ou son CIA ;

Concernant les masques :

La mutualisation des opérations de nettoyage quotidien au sein de la préfecture, qu'elle en supporte les coûts et qu'en conséquence elle soit dotée d'un lave-linge et d'un sèche-linge dédiés (agents des sous-préfectures compris). En effet, il est impératif de les laver à 60°C et de les sécher de manière mécanique pour garantir leur utilisation. La CGT constate que ces considérations entraîneront des

manipulations contraignantes, un coût financier énergétique très important pour les salariés et un impact écologique évident.

Concernant l'environnement plus large des agents au plan de leur sécurité sanitaire. :

- Des précisions sur les conditions de la réouverture des écoles ; nous avons été également sollicités sur la réouverture des internats qui n'est jamais abordée dans les médias ;
- La stratégie de lutte contre les risques de contamination dans les transports en commun pour les agents se rendant au travail ;
- Le protocole de prise en charge des cas suspects et les conditions de mise en quarantaine ? quid d'un plan stratégique de re-confinement ? Quelles sont les conditions de son activation et ses modalités ;
- La tenue d'un Comité technique (CT) dans la mesure où de nouvelles organisations de travail se mettent en place, conformément à l'objet du décret du 15 février 2011 en matière d'attributions et de compétences des CT ; (la récupération des heures d'avant confinement par exemple) ;
- La dotation en matériel de travail distant disponible à ce jour pour la préfecture et les sous-préfectures et à combien cette réserve de matériel va-t-elle se monter ? Quels seront les critères de distribution de ces matériels ;

Le représentant de l'État dans le département ne peut faire l'économie d'une réflexion partagée avec les représentants de son personnel sur les conditions précises de reprise d'activités dans ses services. En effet, il ne s'agit pas seulement d'être équipé d'un bout de tissu ou de plastique, mais il s'agit d'assurer à l'ensemble des agents que les conditions de travail sont réunies pour préserver immédiatement, durablement et de manière la plus complète, leur santé au travail, pour leur permettre d'exercer leurs missions dans la durée.

Ces informations sont essentielles pour les agents à titre personnel et pour toute l'organisation préfectorale à titre collectif, tant à court terme qu'à moyen terme.

Nous pensions nous en tenir là mais c'était avant de recevoir, comme l'ensemble des agents, les modalités de reprise alors que le CHSCT se tient actuellement. Cette instance de consultation est devenue une instance, une formalité, d'informations. La CGT vous avez déjà fait ce reproche à la suite de l'incendie de la préfecture en décembre 2018 où tout avait été organisation sans consultation du CHSCT.

Nous aurions eu des remarques à faire sur :

- le plan de circulation mis en place qui ne paraît pas très compréhensible sans parler d'être adapté,
- la présence de cafetières/bouilloires dans les bureaux plutôt qu'il y ait un défilé au distributeur du sous-sol,
- la fourniture des masques que nous avons demandée dès le CHSCT du 16 mars où il nous a été répondu qu'ils étaient inutiles pour nous car seulement utiles pour les personnes affectées ; à la

réunion de dialogue social nous avons fait valoir qu'ils n'étaient utilisables que 4 h et vous nous avez affirmé le contraire (source d'un médecin urgentiste...) alors que lors de leur distribution, la notice jointe explique qu'ils sont utilisables maximum 4h et lavables 5 fois ! Les agents les ayant portés cette semaine n'en ont donc plus dès lundi 11 mai, jour du déconfinement,

- l'attribution de visières et lingettes à l'ensemble du personnel pour éviter le renouvellement et l'entretien des masques,

- la répartition des toilettes du bâtiment A puisqu'il semble que celles du rez-de-chaussée soient celles destinées aux usagers alors que seules celles du sous-sol sont équipées pour les PMR (aucun personnel concerné actuellement). Si un usager à mobilité réduite doit se rendre aux toilettes, comment fait-on ?

- la reprise de la majorité du personnel alors que dans plusieurs administrations et autres préfectures, un taux de présence de 50 % des agents est mis en place, pour ne citer qu'elle, la DDT de la Haute-Loire qui vient également d'envoyer une note à l'ensemble de ses agents, note à l'entête « Préfet de la Haute-Loire ». La santé des agents de cette direction interministérielle a semble-t-il plus de valeur que celle des agents de Notre préfecture. Vivement la mise en place du SGC pour un traitement égalitaire !

- le manque d'informations des agents durant ces 8 semaines, à titre de comparaison la préfecture de la Loire a envoyé pas moins de 5 messages d'informations intitulés « gardons le contact » à l'ensemble de ses agents.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire et vous souhaite un bon CHSCT que nous quittons puisque nous sommes aussi peu considérés.